

VOTRE NOUVEAU COMPAGNON DE CHASSE

UN POINTER, chien d'exception



Photo R. Colinet

Cette brochure, offerte par le **POINTER CLUB FRANÇAIS** comprend : l'attestation de vente, la demande d'adhésion au club, le protocole de radiographie de contrôle des hanches. L'ensemble vous est remis par l'éleveur de votre chien:

MAffixe.....

Adresse

Tél E-mail

Pour votre chiot.....

Né le Identification

Nom du père Nom de la mère

N° de LOF ou n° dossier SCC

Nom du propriétaire

QUELQUES CONSEILS

Les efforts de l'éleveur pour produire des pointers de qualité ne doivent pas rester vains. Afin qu'il puisse suivre le résultat de son travail, il attend de vous un contact régulier pour le tenir informé de l'évolution de votre chien dans la vie quotidienne et par la suite à la chasse.



En arrivant, évitez les cris, l'utilisation d'appareils ménagers bruyants, et les passages de main en main. Votre chien vient de quitter ses repères, il faut lui laisser le temps de découvrir son nouvel environnement. Faites lui prendre confiance en lui parlant doucement. Comme il vient de quitter sa mère et ses frères, il est important de le reconforter. Montrez-lui son panier, ses gamelles d'eau et de nourriture.

Alimentation

Votre chiot doit manger des **croquettes premium adaptées à son âge** (aliment de croissance). Privilégiez les aliments « industriels » aux rations ménagères car ces croquettes ont été spécialement élaborées pour satisfaire aux besoins spécifiques des chiots en croissance.

Concernant la fréquence des repas, ne lui laissez pas la gamelle de croquettes toute la journée à disposition mais répartissez sa ration quotidienne en 4 petits repas jusqu'à ses 3 mois. Puis passez progressivement à 3 puis 2 repas sur la journée. Essayez d'instaurer des horaires fixes pour les repas. Pour des raisons « hiérarchiques », donnez-lui à manger après vous, ou au moins 1h30 avant votre repas s'il vit avec vous. Nous vous conseillons de ne pas changer brutalement l'aliment de votre chiot et de conserver ses croquettes habituelles pendant environ une dizaine de jours. Tout changement d'alimentation doit être fait avec progressivité, sur une semaine (en rajoutant peu à peu les nouvelles croquettes et en diminuant de plus en plus la quantité des anciennes croquettes) chez les jeunes chiens, afin d'éviter des troubles digestifs.

Lorsque votre chiot aura grandi et fini sa croissance (vers 12 mois environ), vous pourrez changer de type de croquettes et choisir une gamme adaptée aux animaux adultes et éventuellement pour un produit adapté à l'effort en période d'activité intense.

Important : laissez votre chien au repos dans les 2 heures qui suivent son repas pour limiter les risques de dilatation torsion de l'estomac suite à une ingestion massive d'air.

Santé

Les vaccinations : votre chiot est le plus souvent vacciné contre la maladie de Carré, la parvovirose, l'hépatite de Rubarth, la leptospirose, la toux de chenil et parfois la rage (qui ne peut être réalisée avant l'âge révolu de 3 mois). Il doit recevoir une primo-vaccination à l'âge de 8 semaines,

et un rappel à l'âge de 12 semaines. Puis, les rappels doivent être faits tous les ans après cette primo-vaccination, pour maintenir l'immunité tout au long de sa vie.

D'autres vaccins peuvent être conseillés dans des circonstances particulières : Toux de chenil lors de fréquentation de concentration de chiens (Exposition, concours, entraînement,..) ou contre la Leishmaniose pour les animaux résidant dans des zones à risques.

Les vermifuges : il a sans doute déjà été vermifugé, mais il faut renouveler cette opération tous les mois jusqu'à l'âge de 6 mois, puis tous les 6 mois minimum pendant toute sa vie. Il convient de d'adapter les produits au mode de vie des animaux. N'hésitez pas à demander conseil à votre vétérinaire pour le choix du vermifuge.

Les antiparasitaires externes : Adeptes des grandes sorties, votre Pointer aura maintes occasions de rencontrer des parasites. La présence de puces est parfois irritante et spoliatrice pour le chien. Les tiques sont quand à elles vecteurs de maladies mortelles (Piroplasmose, Maladie de Lyme,...) Un traitement antiparasitaire au minimum tous les mois est indispensable en période à risque.

Vie quotidienne

. Faites très attention au surpoids du jeune chien qui peut avoir une incidence sur le développement ses hanches

. Pensez que votre chiot est encore « un bébé ». Il ne vous viendrait pas à l'idée de partir faire un semi marathon avec un enfant de 2 ans !!!

. Au retour de la chasse, séchez votre chien et ne le laissez pas dans un endroit froid, humide ou en courant d'air. Lavez et essuyez les pieds, pour retirer la boue qui en séchant peut blesser les endroits inter digités.

. En période estivale, surveillez également les épillets

. Attention au coup de chaleur. Ne laissez jamais votre chien dans un coffre de voiture, ni dans une voiture fermée au soleil.

. La meilleure façon de faire voyager votre chien en voiture est la caisse de transport qui lui assurera le confort et la sécurité.

Contrôle des hanches

A partir de l'âge de 12 mois (vers 18- 24 mois serait l'idéal), faites radiographier les hanches de votre pointer pour un examen de dépistage de la dysplasie coxo fémorale. Vous transmettez le cliché pour lecture au responsable du

Pointer Club. La note de contrôle (A-B-C) figurera sur les papiers de sa descendance.

Grâce à la politique rigoureuse du club, notre race est très peu touchée par la dysplasie coxo-fémorale, c'est pourquoi il est très important de surveiller notre cheptel par un maximum de chiens contrôlés.

Education – Dressage par J.C. Piat, Président de l'Association des Dresseurs Professionnels

Vous venez d'acquérir un chiot et vous vous posez la question de savoir comment vous allez vous y prendre pour lui donner le meilleur départ possible dans la vie. Ne rien lui apprendre avant de le confier à un dresseur ou bien aussi complètement l'inverse ? Il y a une alternative que je préconise parce qu'elle me semble la meilleure . Multipliez les sorties dès son plus jeune âge et laissez courir. Des petites séances de 10' seront suffisantes et pas forcément tous les jours. Si vous pouvez disposer de plusieurs endroits, c'est encore mieux. En fonction de sa maturité, ne le laissez pas trop tirer sur son squelette ... c'est tout.

Le rappel ne doit pas être une fin en soi, le défoulement d'un jeune chien est primordial mais il est indispensable d'agir loin des routes.

Votre pointer poursuit les hirondelles et tout ce qui bouge, cela n'a pas d'importance. Rappelez et rentrez le jusqu'à la prochaine séance. Jusqu'à présent vos sorties se sont réalisées sur des terrains vides et vous êtes impatient de voir son comportement face au gibier. Dissimulez un perdreau, un colin, un faisán ou un pigeon dans une touffe, hors la vue du chien. Retournez chercher votre débutant et lâchez le, à bon vent. Changez d'endroit de dépose pour ne pas que votre chien visite toutes les touffes aux sorties suivantes.

Plusieurs réactions vont s'offrir à vous

1 - Habitué à cavalier tous azimuts, il va passer au-dessus, en dessous, à gauche, à droite sans jamais donner un coup de nez en ignorant complètement le gibier. Il peut même marcher dessus et ne pas le voir partir, vous laissant à penser qu'il ne chasse pas ... et vous aurez raison. Ne pensez pas qu'il n'a pas de nez, il ne l'a tout simplement pas encore mis en service. Pour le moment il chasse à vue et sa concentration ne lui ouvre que les yeux.

2 - Il a déjà eu connaissance de quelques odeurs de gibier, il monte sur l'émanation et fait voler sans tenir l'arrêt car son instinct d'arrêt ne s'est pas encore déclenché. Rien de grave pour le moment si votre gibier est volant et qu'il ne le « choppe » systématiquement. Si tel était le cas, vous développeriez chez lui plus rapidement le rapport que l'instinct d'arrêt. Utilisez toujours du gibier bien volant qui disparaît de la vue du chien.

3 - Dans le meilleur des cas, il remonte l'émanation et se bloque à l'arrêt. A l'envol, il poursuit. Il faut laisser faire. Aucune contrainte jusqu'à 10/12 mois si vous n'avez pas l'expérience du dressage et si vous devez confier votre chien à un professionnel. Votre rôle consiste uniquement à lui donner LA PASSION nécessaire pour devenir un excellent chien de chasse, voire de field.

Si vous avez la chance de disposer d'un territoire avec du gibier sauvage, il faut utiliser ce privilège. Les courses effrénées derrière la plume ne font qu'affirmer sa passion mais ne le laissez pas faire derrière le poil, vous obtiendriez une passion identique qui n'est pas souhaitable.



Souvenez-vous de ces préceptes :
« Patience et longueur de temps font plus que force et que rage », « Tel maître, tel chien », « Il ne faut faire que ce que l'on sait faire ». Si beaucoup de dresseurs peuvent réparer, sachez qu'une réparation peut fonctionner mais elle ne vaudra jamais la pureté du neuf.

Photo R. Colinet

Photo A. Dampérat.

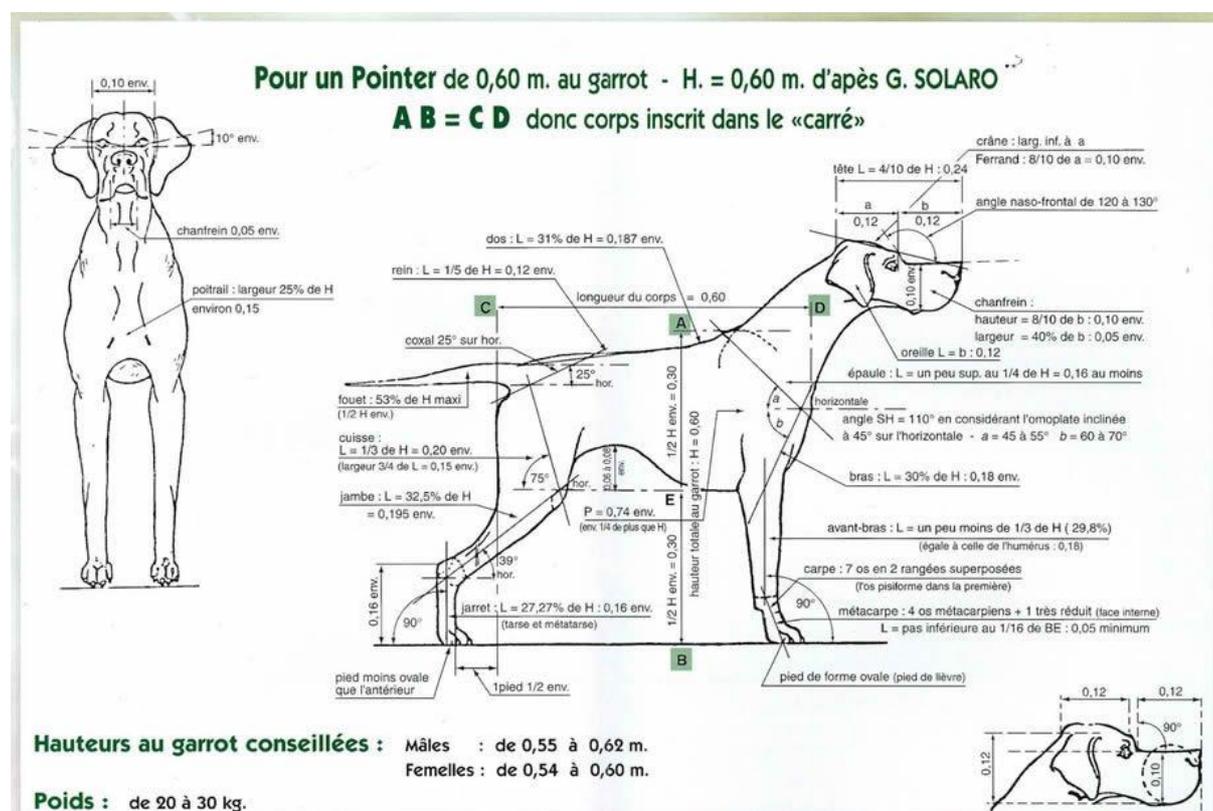


LA CONFIRMATION

Vous avez choisi d'acquérir un chien « avec papiers ». Il est d'abord titulaire d'un **CERTIFICAT DE NAISSANCE**. Il faut aller au bout de cette démarche qui est **très importante pour la race**, et le **faire confirmer** à partir de l'âge de 12 mois (sans limite supérieure) pour qu'il obtienne son **PEDIGREE** et permettre ainsi à sa descendance d'être elle-même inscrite au Livre des Origines Français.

Généralement, la confirmation se fait dans le cadre d'une exposition canine. A titre de service particulier rendu par le **POINTER CLUB FRANÇAIS** à ses adhérents à jour de cotisation, nos Experts-confirmateurs acceptent de confirmer gratuitement, à leur domicile sur rendez-vous ou bien dans le cadre de manifestations organisées par le Club.

Renseignez-vous auprès du délégué de votre région (liste en fin de brochure) pour connaître le confirmateur le plus proche de chez vous.



CRITÈRES DE NON-CONFIRMATION DES POINTERS

TYPE

- Manque total de type
- Défaut de convergence des axes longitudinaux du crâne et du chanfrein.
- Déviation interne de l'appendice xiphoïde (Jabot de singe).
- Présence d'ergots ou de toute trace d'ablation d'ergots aux membres postérieurs.
- Anoure ou fouet coupé ou porté sur le dos.

YEUX

- Œil vairon, Strabisme.

ROBE

- Excès de ladre à la truffe et aux paupières, associé au ladre des téguments des organes génitaux.

ANOMALIES

- Dysplasie : stades C.D.E.
- Monorchidie.
- Cryptorchidie.
- Prognathismes : Prognathisme inférieur (ou rétrognathisme) : présence de 4 critères :
 - Inversion des rapports des arcades incisives.
 - Contact de la canine inférieure avec le coin supérieur.
 - Bouche fermée, espacement entre la 4ème précarnassière inférieure et la carnassière supérieure.
 - Incurvation du corps de la mandibule.

CARACTÈRE

- Peureux - agressif.
- Nervosité excessive.

QUE VOUS PROPOSE LE POINTER CLUB FRANÇAIS ?

- Entrer dans cette grande réunion d'utilisateurs, d'amateurs qui, depuis 1891, ont œuvré pour améliorer le type et les qualités de chasse d'une race prestigieuse, renommée depuis ses origines et que vous avez su choisir.
- S'inscrire au Club de votre race préférée, c'est lui apporter les moyens de toujours développer son action.
- Recevoir sa revue semestrielle qui traite de tout ce qui concerne le pointer, de son utilisation rationnelle à la chasse ou dans les field-trials, de l'élevage, des épreuves de sélection travail et exposition, des décisions de la Société Centrale Canine qui intéressent directement les propriétaires de chiens.
- Bénéficier d'une organisation à l'échelon national faite pour répondre à vos diverses questions, vous permettre de participer aux épreuves locales, vous aider pour le placement de vos chiots.

En un mot, **devenir un pointerman renseigné et averti** et vivre avec votre compagnon des moments de chasse intenses dans une complicité de tous les instants.

L'UTILISATION

STANDARD DE TRAVAIL DU POINTER



Toutes ses facultés doivent converger vers un seul but : **CHERCHER ET TROUVER** le gibier avec **STYLE ET PASSION**.

La facilité et l'élégance de ses allures lui donnent un galop allongé, rapide, avec un rythme constant et des déplacements en lignes droites. L'encolure doit apparaître bien dégagée des épaules et tendue.

LA TÊTE est portée au-dessus de la ligne de dos, la ligne de chanfrein légèrement relevée. D'un regard attentif, il scrute le terrain loin devant pour l'utiliser avec intelligence et exprimer sa passion de la chasse.

Les membres antérieurs doivent aller chercher leur appui sur le sol le plus loin possible en avant. Dans leur jeté, ils montent vers la position horizontale

permettant ainsi une foulée maximum.

Le mouvement doit être ample, délié et harmonieux.

De profil, on voit le tronc osciller légèrement, mais la ligne de dos reste droite et tendue, seul le rein s'infléchit vers le bas et se détend tel un ressort tandis que les postérieurs se projettent au maximum en arrière dans un élan puissant.

LE FOUET sera porté dans le prolongement du rein, jamais au-dessus et dans le galop rectiligne, il peut osciller légèrement de haut en bas.

LA QUÊTE bien en appui sur le vent, elle est croisée avec des lacets amples et rectilignes (en fonction du terrain).

L'ARRÊT Dans les conditions idéales, lorsqu'il perçoit une émanation, il quitte brutalement sa quête pour remonter rapidement dans le vent avec décision et autorité et finir par un arrêt subit, brusque, comme s'il avait heurté une barrière invisible.

La perception de cette émanation doit se traduire par une réaction dont la soudaineté exprime la violence.

Dans cet arrêt brutal et soudain, il apparaît dressé, sculptural, le cou tendu, la tête dans le prolongement ou au-dessus de la ligne de dos, le chanfrein horizontal ou bien montant, les narines dilatées, le regard fulgurant, les oreilles remontées au maximum, les muscles bandés et saillants, un membre antérieur souvent replié ou un membre postérieur tendu très en arrière.

Il reste ainsi figé avec une expression de certitude absolue. Si le gibier tente de piéter, il l'indique en se redressant encore plus, remontant le chanfrein pour ne pas perdre l'émanation.

Toutefois pour un arrêt de surprise, une autre attitude sera tolérée à condition que le chanfrein soit bien haut dans la direction du gibier.

Dans tous les autres cas un arrêt **couché interdit l'attribution du qualificatif « Excellent »**.

SON COULE avide, décisif et dominateur, pourra s'exprimer aussi par une succession d'arrêts saccadés typiques de la race.

Dans « **L'ARRÊT A PATRON** » l'arrêt doit être pris avec la même autorité (quoique dans une position moins tendue) par le chien qui voit à l'improviste son compagnon déjà à l'arrêt lorsqu'ils sont proches l'un de l'autre ; s'ils sont éloignés, « l'arrêt à patron » pourra être précédé d'un bref coulé.

LES DIFFERENTES EPREUVES D'UTILISATION ORGANISEES PAR LE CLUB

Notre race a d'excellents résultats dans les épreuves de travail. Nous avons besoin d'évaluer notre production pour pouvoir continuer à vous offrir des pointers qui correspondent aux standards de la race (travail et morphologie) c'est pourquoi nous ne pouvons que vous encourager à y participer.

Dans ces épreuves, vous trouverez des concours qui vous permettront de faire vos premiers pas sur votre gibier de prédilection, de nouer des liens avec le Club et avec d'autres passionnés de cette race. N'hésitez pas à contacter l'organisateur d'un concours de club pour venir voir un field-trial. Vous y serez toujours bien accueilli.

LE T.A.N. (Test d'Aptitudes Naturelles) à la portée de tous les chiens âgés de 36 mois maximum

Le juge apprécie les aptitudes naturelles du chien selon 3 critères :

1. L'instinct de la recherche (ardeur et passion du sujet dans la recherche du gibier, sans trop d'importance quant à la méthode)
2. L'instinct de l'arrêt (une pièce de gibier doit être localisée pendant le parcours avec un arrêt hors de vue du gibier. Les fautes de dressage, à l'exception de la mise à l'envol – chien qui bourre – sont sans effet sur l'appréciation finale.
3. L'équilibre (l'examineur s'assure de l'équilibre du chien au cours de son parcours. Au départ du gibier un coup de feu est tiré, la sagesse au feu n'est pas exigée mais une réaction craintive est éliminatoire.

Le chien qui n'a pas satisfait à l'ensemble des 3 critères est ajourné mais pourra être présenté à nouveau dans la limite d'âge prévue. L'obtention du TAN est un « plus » pour votre chien dans la cotation des géniteurs et figurera sur le pédigrée de sa descendance.

LA FINALE DES JEUNES POINTERS âgés au maximum de 2 ans dans l'année

Les chiens sont conduits par leur propriétaire, membres du Pointer Club Français. Ils ont été sélectionnés dans chacune des délégations régionales à l'occasion des TAN.

Cette épreuve se déroule uniquement sur perdreaux sauvages.

Les mâles et les femelles courent séparément. Chaque chien est examiné en solo pendant 15 minutes, en une ou plusieurs fois. Aucune faute de dressage n'est éliminatoire.

Un chien qui n'est pas dans la note du concours n'est pas revu. Un chien qui aura été au contact des oiseaux sans pouvoir les arrêter pourra être revu, s'il est de grand mérite.

Un qualificatif est attribué aux chiens classés.

LE DERBY DES JEUNES âgés de moins de 36 mois au jour du concours

A pour but de rechercher et de valoriser les jeunes chiens aptes aux concours sur perdreaux naturels, présentés par des amateurs ou des professionnels. Il se déroule sur des terrains bien pourvus en perdreaux sauvages et pauvres en lièvres.

Le jugement est basé sur les allures (galop, port de tête), l'avidité sur le gibier et l'efficacité. L'ampleur et la profondeur de la quête sont libres mais la quête de chasse solo de printemps est au minimum exigée pour figurer au classement.

Le CACT (Certificat d'Aptitude au Championnat de Travail) mis en compétition ne peut être accordé que si un point a été pris en solo puis en couple.

LES EPREUVES SPECIALES DE FIELD-TRIAL sans limitation d'âge

- Spéciales pointer en Automne sur faisans tirés avec rapport obligatoire
- Spéciales pointer en Automne sur bécasses, bécassines, téttras et bartavelles non tirés
- Spéciales pointer au Printemps sur bécassines, perdreaux non tirés
- Epreuves de Grande Quête

Ces épreuves sont dotées du CACT et, selon le cas du CACIT (Certificat d'Aptitude au Championnat International de Travail) qui permettent d'accéder aux différents titres de Champion National ou International de Travail.

LES FIELD-TRIALS ORGANISES PAR LES SOCIETES CANINES REGIONALES

Ils sont répartis en deux catégories :

- Field trials Automne sur gibier tiré, avec rapport obligatoire
- Field trials Printemps/Eté sur gibier non tiré et sans rapport

Tous ces concours sont dotés du CACT et, selon le cas du CACIT (Certificat d'Aptitude au Championnat International de Travail) .

Le calendrier de ces épreuves est disponible auprès de la SOCIETE CENTRALE CANINE 155 avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers Cedex ou sur le site <http://02cunca.free.fr> et publié dans notre bulletin semestriel.

LES EXPOSITIONS



En dehors des expositions nationales et internationales réalisées par les Sociétés Canines Régionales dans toute la France, le POINTER CLUB FRANÇAIS soucieux de conserver aussi à son cheptel toutes les qualités morphologiques inhérentes à la race :

- orchestre chaque année une douzaine d'expositions *SPECIALES*, réparties sur le territoire national
- organise une *EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE*, vitrine de la race, qui réunit de 150 à 200 pointers venus de tout l'hexagone

Ces expositions sont jugées par des juges choisis par le Club pour leur expérience et leur parfaite connaissance de la race. Elles sont répertoriées dans notre bulletin semestriel.

Le calendrier complet des expositions de l'année est disponible auprès de la SOCIETE CENTRALE CANINE 155 avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers Cedex ou sur le site www.scc.asso.fr

POUR MIEUX COMPRENDRE LE PEDIGREE DE VOTRE CHIEN

Ch.CS =	Champion de Conformité au Standard
Ch.IB. =	Champion International de Beauté
Ch.A. =	Champion des field-trials Automne
Ch.P =	Champion des field-trials Printemps
Ch.T =	Champion de Travail
Ch.T.GS =	Champion de Travail Gibier Sauvage
Ch.GQ =	Champion de Grande Quête
Ch.IT =	Champion International de Travail
Ch.R =	Lauréat de race (suivi de l'année)
Tr =	Trialer
Tr GQ =	Trialer Grande Quête
V.CFA =	Vainqueur Coupe de France Automne
VV.CFA =	Vice Vainqueur Coupe de France Automne
V.CFP =	Vainqueur Coupe de France Printemps
VV.CFP =	Vice Vainqueur Coupe de France Printemps
V.CFQ =	Vainqueur Coupe de France Grande Quête



Photo A. Dampérat

NOS DELEGUES A VOTRE DISPOSITION

REGION NORD-EST

NORD, PAS DE CALAIS 59-62

PICARDIE. 02-60-80.

Délégué Régional : Mme **FAUQUEMBERT** 336 Rue du Petit Beaurain
62990 Beaurainville 03 21 86 16 85 – 06 87 82 05 52
c.fauquembert@orange.fr

02 - M. CAPLAIN La Flamengrie
02260 La Capelle. 03 23 97 85 85
rolandcaplain@orange.fr

59 – M. BOURGOIS 21 RouteE de Moringhem
62910 Moulle 03 21 95 10 72 - 06 63 84 91 36
pointermervallee@orange.fr

60 - Mme GUERIN 11 chemin de la Chapelle
95270 Bellefontaine. 06 84 19 26 34 - 01 34 71 05 97
muriel_guerin@hotmail.fr

62 – M. CONTART 5 Rue Cagin
62173 Riviere 03 21 55 64 78 – 06 40 22 09 29
contartdenis@hotmail.fr

80 – M RAULT 33 Avenue Georges Cuvillers
80300 Owillers la Boisselle 03 22 75 64 55 – 06 09 98 53 87
idealconcept.rault@sfr.fr

ILE-DE-FRANCE. 75-77-78-91-92-93-94.

Déléguée Régionale : Mme **GUERIN** 11 chemin de la Chapelle
95270 Bellefontaine 06 84 19 26 34 ou 01 34 71 05 97
muriel_guerin@hotmail.fr

75-94- M. MEVEL. 23, Villa d'Esté. Résidence Capri.
75013 Paris. 01 45 85 47 33
philippe.mevel@orange.fr

77-93 – M. HERRY 172 rue des Berthauds
93110 Rosny s/Bois 01 48 55 08 89 - 06 81 47 29 54
laurentherry@hotmail.fr

77-93 – M. HERRY 172 rue des Berthauds
93110 Rosny s/Bois 01 48 55 08 89 ou 06 81 47 29 54
laurentherry@hotmail.fr

78-95 – M. IHUELLOU 20 rue Auguste Moutie
78120 Rambouillet

BOURGOGNE. 21-89-71-58 & CHAMPAGNE. 08-10-51.

Délégué Régional : **M. LIETARD.** Les Chevêches.
Précy-le-Moult

89450 Pierre-Perthus. 03 86 33 20 93
Lietard.a.r@orange.fr

21 - M. CLERC. Pharmacie
21760 Lamarche-S/Saône. 03 80 47 16 45

51 – M. DUMAIN 52 rue de Choiset
51300 Loisy sur Marne 03 26 72 08 30 – 06 74 67 73 64

Annie.dumain@orange.fr

71 – M. NICOLAS. Platefin
71580 Flacey en Bresse 03 85 74 02 36
nicolaspi@orange.fr

ALSACE. LORRAINE. 54-55-57-88-67-68.

Délégué Régional :

FRANCHE-COMTE. 25-39-70-90.

Délégué Régional : **M. PECOURT** 1 rue des châteaux
25440 Pointvillers 03 81 60 00 96 - 06 87 21 59 68
jeromepecourt@orange.fr

25 – M. PECOURT 1 rue des châteaux
25440 Pointvillers 03 81 60 00 96 - 06 87 21 59 68
jeromepecourt@orange.fr

39 – M CAMELIN 20 Route d'Orgelet
39130 PONT DE POITTE 06 72 14 56 38
camelinsamuel@gmail.com

REGION NORD-OUEST

HAUTE NORMANDIE – 27-76

Délégué Régional : **M. BENARD – 509** Daubeuf
76540 Angerville la Martelle 02 35 29 86 34 ou
06 81 66 54 93

Dom.bernard76@orange.fr

27 – M. BENARD

76 – M. BENARD

BASSE-NORMANDIE. 14-50-61.

Délégué Régional : **M. MARTRAGNY**. 9 rue de
l'Eglise 14740 Putot en Bessin 06 79 82 63 48

Gilles.martragny@orange.fr

50 -

61 – M. DE BALORRE Les noës

61170 St léger s/sarthe 02 33 27 64 87

christophe-de-balorre@wanadoo.fr

BRETAGNE. 22-29-35-56

Délégué Régional : **M. COATMELLEC** 1 impasse
Ste Hélène

22100 Rostrenen 06 07 36 96 26.

l.coatmellec@miloco.fr

22 - M. BOLLOCH. 12 rue du Brugou Bras

22200 Graces 06 08 97 35 68

Jc.bolloch@orange.fr

29 -

35 - M. LORANT. La Basse Bouere

35330 Les Brulais 06 24 84 78 99

jacky.lorant@laposte.net

56 –

PAY\$ de LOIRE. 44-49-53-72-85.

Délégué Régional : **Dr. BALME** La Troissardière Route
de Pinci

72300 SABLE SUR SARTHE 06 89 89 65 32

drvbalme@wanadoo.fr

44 - M SUSSET 22 rue de Beautrait

44170 LA GRIGONNAIT 02 28 05 00 97 -

06.28.37.47.86

nadurelle@orange.fr

72 – M. BALME 80 rue de M. VIELLE

72300 SABLE SUR SARTHE 02 43 92 67 61

drvbalme@wanadoo.fr

85 - M. BAUDEL Place du Marché.

85670 Palluau. 02 51 98 53 50

laboratoire.baudel@wanadoo.fr

CENTRE. 18-28-36-37-41-45.

Délégué Régional : **M. MONTIGNY**. 749 rue du Buisson

45370 Mezières les Clery. 02 38 45 62 93

max.montigny@free.fr

41- 37 - M. MONTIGNY. 749, rue du Buisson.

45370 Mezières les Clery. 02 38 45 62 93

max.montigny@free.fr

18 -36 - M. NIOT. Brouillannon

18290 Plou. 02 48 26 30 49

didierniot@wanadoo.fr

28 – 45 – M BEYOU 24 rue des Accacias

45300 Engeville – 06 81 85 35 40

jeanlouis.beyou@sfr.fr

Photo R. Colinet



REGIONS SUD OUEST

POITOU-CHARENTE§. 16-17-86-79.

Délégué Régional : **M. SANTOIRE**. Le Moulin Neuf
79170 Vernoux s/Boutonne. 06 16 57 45 08

16 - M. KUHN. Le Peux Saint-Amant, Cidex 249
16430 Balzac. 05 45 68 81 93

17 - M. FOUILLEN 83 route de l'estuaire
17120 Arces Sur Gironde 06 80 46 35 55

a.fouillen@sobeca.fr

79 - M. RAVAILLEAU 5 rue du Moulin à Vent –
Argentine
79600 St Generoux 06 63 09 74 68
ravailleaus@yahoo.fr

86 – M. RENAUD 3 rue du Bas Villiers
86210 Vouneuil / Vienne 05 49 21 14 68 – 06 79 14 50
49 lrsd.ar@orange.fr

LIMOUSIN. 19-23-87.

Délégué Régional : **M. LABORDE** Rioublanc
23400 St Pardoux-Molles 05 55 64 13 61

abrioublanc@wanadoo.fr

19 - M. COMBE Bel Aspect
19460 Naves. 05 55 26 98 18

andrecombe@orange.fr

23 – M. LABORDE Rioublanc
23400 St Pardoux-Molles 05 55 64 13 61

abrioublanc@wanadoo.fr

87- M. DELAGNIER 61 rue du 11 novembre 1918
87400 Saint léonard de noblat 05 55 56 69 97 - 06 13
67 58 70
regis.delagnier@voila.fr



AQUITAINE-NORD. 24-33-47.

Délégué Régional : **M LAJO** 63 Rue Jean Sébastien
Bach

33560 Ste Eulalie 05 56 06 14 85 – 06 79 92 00 35
lajo.fernand@neuf.fr

33 -24 - M. LESTAGE 36 rue du Dade
33260 La teste 05 56 54 47 77 - 06 73 03 12 96
jeanpaullestage@outlook.fr

47 – M. DUBOURG Les Nones
47400 Gontaud de Nogaret 05 53 83 46 91 - 06 37 40
93 01
francoise.dubourg@wanadoo.fr

AQUITAINE-SUD. 40-64.

Délégué Régional : - **M. DESTENABES**. 3075 route
d'Eugenie

40320 Classun. 06 85 66 19 79

j-gdestenabes@wanadoo.fr

40 -M. DESTENABES. 3075 route d'Eugenie
40320 Classun. 06 85 66 19 79

j-gdestenabes@wanadoo.fr

64 - M ASO-PUERTOLAS 1 Chemin du Pistoulet
64450 DOUMY 05 59 33 85 61 – 07 85 31 44 96

michel.aso@orange.fr

MIDI-PYRENEE§. 09-12-31-32-46-65-81-82.

Délégué Régional **Melle PAGE** le village

31450 Belbeze de lauragais 05 61 81 12 22 - 06
14 24 56 06

annemarie.page@sfr.fr

12 - M. ESCALIE. Chemin des Crozes
12740 Lioujas. 05 65 46 97 39

robescalie@hotmail.fr

31 – M GINESTET

Bordeneuve de Millet 31540 Levaux 05 61 83 03 49 –
06 14 13 71 56

georgesginestet@orange.fr

32 - Dr. MIMOUNI. Le Duguet de Fondjuan
32600 L'Isle Jourdain. 05 62 07 29 02 & 05 62 07 15 40

pmimouni@club-internet.fr

46 -

65 - M. TOULET 11 rue Joseph Merillon
65380 Ossun – 05 62 32 82 58 – 06 74 19 03 95

Toulet.regis@orange.fr

81 -

82 - M. DULAC La Petite Salette
82500 Belbeze 05 63 20 70 21

REGION SUD-EST

AUVERGNE. 03-15-43-63.

Délégué Régional : **Dr. DEGUILLAUME**. Lachaud
d'Orzilhac 43700 Coubon. 04 71 04 13 67
jac.deguillaume-de-losac@orange.fr

RHÔNE-ALPES. 01-07-26-38-42-69-73-74.

Délégué Régional : **M SERVAL** La Carroniere
01240 Saint Paul de Varax 06 10 83 72 99
serval.yohann@orange.fr

26 -

38 – M. BOUHANA 260 chemin du moulin
38540 Saint Juste Chaleyssin 06 09 52 78 16
jean-marc.bouhana@lct-lyon.com

69 - M. BOUHANA 260 chemin du moulin
38540 Saint Juste Chaleyssin 06 09 52 78 16
jean-marc.bouhana@lct-lyon.com

73 –

LANGUEDOC-ROUSSILLON. 11-30-34-48-66.

Délégué Régional : **Mme THOMAS** chemin de la yole
domaine de st upéry
34410 Sérignan 04 67 32 97 42 – 06 31 61 57 36
menardiere34@orange.fr

11 - M. GLEIZES. Chemin des Sources
11190 Montazels. 04 68 20 16 74
Jcgleizes11@free.fr

30 - M. AVELLAN. 135, Ch.des Chênes Verts.
30300 Cornps. 04 66 74 46 02 – 06 80 64 83 72

34 Mme THOMAS chemin de la yole domaine de st
upéry
34410 Sérignan 04 67 32 97 42 – 06 31 61 57 36
menardiere34@orange.fr

66 – M CRISTOFOL 11 Carrer de la Pompa
66740 Villelongue Dels Monts 04 68 89 77 61
g.cristo@hotmail.fr

48 – COSTES Le BOURG
48100 LES SALCES 06 75 76 13 15
gregorycostes1976@gmail.com

PROVENCE. 05-13-84.

Délégué Régional :
05 – M. HISSELLI 4 Avenue Jean-Jaurés 05000 Gap
06 24 25 79 96
hissellidamien@hotmail.fr
13 – M. ROLANDO le clos de la berrugette quartier du
guiet ouest
13250 Saint Chamas 06 08 88 25 30
berrugette@orange.fr
84 -

CÔTE D'AZUR. 04-06-83.

Délégué Régional : – **Mme FRANCESCON** Les 4
Chênes, rte de Pinet
83990 Saint Tropez – 04 94 97 52 71 – 06 81 54 99 68
83 – M BRUYERE Quartier de la Maurette
83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS 04 94 45 47 45 /
06 61 08 43 64
[mailto: alainbruyere83@gmail.com](mailto:alainbruyere83@gmail.com)

CORSE. 2A-2B.

M ALBERTINI

Hameau de Balba
20233 Sisco 04 95 35 25 49 – 06 82 58 28 02
x.albertini@laposte.net

*MM. les Membres du Club demeurant dans des
départements non représentés, peuvent se renseigner
auprès du délégué de leur région ou du Délégué
départemental le plus proche de leur domicile.*

Photo : J.R Marquestaut





POINTER CLUB FRANÇAIS *Affilié*
à la Société Centrale Canine Sous
tutelle du Ministère de l'Agriculture
M Fernand LAJO
63 Rue Jean-Sébastien Bach
33560 Ste EULALIE
www.pointerclub.fr

Demande d'adhésion

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville Pays

Téléphone fixe..... Mobile E-mail

Profession Présenté par

Demande mon adhésion au POINTER CLUB FRANÇAIS, le

Signature

Cotisation annuelle membre actif : 35 € pour les membres résidant en France
40 € pour les membres résidant dans un pays européen
45 € pour les membres de tous les autres pays

La présente demande, accompagnée du règlement par chèque à l'ordre du POINTER CLUB FRANÇAIS doit être adressé à :
Mr Martial VIGOUROUX Le Bourg 43510 Le Bouchet St Nicolas – 06 08 89 42 61
Vous pouvez également régler par prélèvement automatique (résiliable à tout moment). Demandez l'imprimé à Mr VIGOUROUX

Attestation de vente

Nom de l'éleveur Téléphone

Adresse

Atteste avoir vendu à M Téléphone

Adresse

Le chien de race Pointer, né le

N° LOF ou n° dossier SCC Identification.....

Père..... Mère

Pour le prix de (somme en lettres et en chiffres)

Vétérinaire du vendeur :

Adresse

Vétérinaire de l'acheteur :

Adresse

Date de livraison :

Date et lieu de vente

Le vendeur « lu et approuvé »

L'acheteur « lu et approuvé »

Documents remis à la livraison du chien :

- Carnet de vaccination
- Carte d'identification (• tatouage, • transpondeur)
- Certificat de bonne santé
- Certificat de naissance (sinon préciser la date de sa remise .././...)
- Fiche-conseil éducation – alimentation (
 - Certificat vétérinaire avant cession d'un chien)
- Facture

La présente vente est régie par la loi du 22 juin 1989 et le décret du 28 juin 1990 relatifs aux vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques.

Liste des nouveaux propriétaires de pointer

Présentée par l'éleveur : Affixe

..... Adresse

.....

..... Téléphone E-mail

..... **Renseignements concernant la portée**

née le : **De la mère :**

.....

.. Du père

.....

.....

Merci d'envoyer cette liste après y avoir ajouté les noms et adresses des nouveaux propriétaires de vos chiots à M

Nom du chien	Sexe	Nom & adresse du nouveau propriétaire	Téléphone
--------------	------	---------------------------------------	-----------

1

2

3

4

5

6

7

8

9

12